

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026.058 Séance du **DIX-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 12 mai 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

29 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFRIQUE Laetitia, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

NOURRY Alexandra à BELMAS Jean-Pierre, BAUD Joël à ANTOINE Patrick, BOURGEOIS Florian à TREBOZ Valentin

1 absent excusé sans pouvoir :

MOLS Louis-David

Objet : SNC CCSBT - « LE BELLINO » : Renouvellement du bail commercial situé 1 Les Places, Résidence Les Aquarelles

Depuis 2023, la SNC CCSBT exploite le fonds de commerce « LE BELLINO », dans le local situé 1 Les Places, 74100 VETRAZ-MONTHOUX. Ce fonds de commerce est exploité en vertu d'un bail commercial conclu le 05 janvier 2016, entre la commune de VETRAZ-MONTHOUX, en tant que propriétaire-bailleur et la société le CAFFE IN, en tant que locataire-preneur.

Il est rappelé que la destination du bail est la suivante : bar, tabac, presse, jeux de hasard, papèterie, carterie, bimbeloterie et confiserie. L'exploitation d'une activité de petite restauration est autorisée à titre accessoire de l'activité principale.

Le bail consenti en 2016 étant arrivé à son terme le 04 janvier 2025, celui-ci se poursuit par tacite prolongation, en application des dispositions de l'article L145-9 du code du Commerce. La SNC CCSBT, représentée par Monsieur Cédric COMBEY ayant fait une demande de renouvellement, il convient donc de procéder en tenant compte du contexte économique actuel et des nouvelles dispositions légales.

Les principales conditions du renouvellement sont :

- durée du bail : neuf années.
- loyer : 2 160€ TTC, soit 18€ TTC/m²/mois.

2026.058

139

- place de stationnement maintenue dans le bail et valorisée à hauteur de 100€/mois. Cette valorisation sera visée dans l'hypothèse d'un futur avenant dont l'objet serait la suppression de ladite place de stationnement, si un prochain locataire-preneur ne souhaitait pas l'utiliser.
- suppression de la clause de concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ACCEPTE la signature d'un bail commercial avec la SNC CCSBT,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

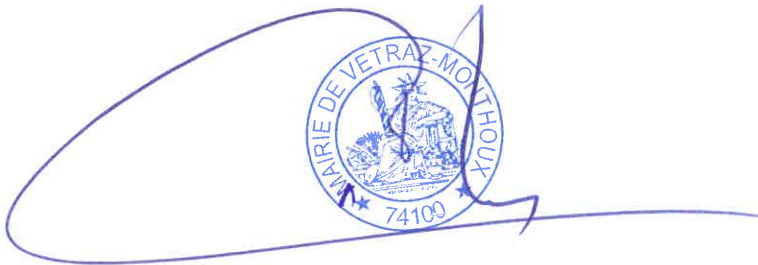
à Vétraz-Monthoux, le 21 mai 2026

Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 28/05/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.